



MER 24

13 0
--- ---
30 0

JEU 25

14 0
--- ---
32 0

VEN 26

16 0
--- ---
31 0

SAM 27

16 0
--- ---
29 0

DIM 28

16 0
--- ---
30 0

LUN 29

18 0
--- ---
29 1

Cette semaine

- Gel
- Mildiou
- Oïdium
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Cochenille
- Flavescence dorée
- **Vus cette semaine**
- Règlementation

Stades phénologiques

Le stade 17 ("boutons floraux séparés") est observé en toutes situations (hors parcelles gelées). On recense même un début de floraison sur de nombreux cépages et parcelles : Gamay, Chardonnay, Merlot, Loin de l'Oeil... Les températures annoncées devraient accélérer le processus de floraison.

De la casse liée au vent survenu le jeudi 18 mai est dénombrée sur de nombreux cépages.

GEL

Plusieurs épisodes de gel se sont succédés les 19, 20, 21, 28 et 29 avril sur le vignoble gaillacois. Des signes de reprise sont observés sur les vignes gelées (cf photos ci-dessous).



Dans le cas où des plantiers ne repartiraient pas, il faut le signaler à la DDT pour demander une indemnisation calamité agricole au titre des pertes de fonds.

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation?id_rubrique=12

A retenir

Redémarrage

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Quelques taches sont observés sur feuille de Syrah, de Loin de l'oeil, d'Egiodola et sur plantier de Sauvignon. Il s'agit d'une seule tache sur chaque parcelle.

Ces sorties sont issues des pluies du 1er mai.

Des contaminations sont en cours d'incubation et pourraient être visibles prochainement.

Modélisation:

Pluie : jeudi 18/vendredi 19 mai : entre 15 et 38 mm hier soir : entre 0-4mm.

Des contaminations de masse se sont produites sur tous les secteurs lors des pluies de jeudi/vendredi et localement pour les pluies de cette nuit (secteurs où pluie >3mm)

Lors des prochains épisodes pluvieux, il faut 3mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Préconisations

Il n'y a pas de pluies prévues pour cette semaine, donc pas de risque de contamination.

Il faudra néanmoins être protégés pour les pluies qui devraient survenir en début de semaine prochaine mais qui restent encore à confirmer.

* 300g de cuivre métal

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

Pas de pluie prévue cette semaine. Surveillez les prévisions météorologiques.

BLACK ROT

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Peu d'évolution : observations de quelques rares taches.

Préconisations

Pas de pluies pour cette semaine, donc pas de risque de contamination.

Des contaminations seront possibles lors des pluies prévues pour la semaine prochaine.

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

A retenir

Peu de symptômes observés.

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Aucun symptôme observé à ce jour.

Préconisations

Intervenir sur les parcelles ayant atteint le stade 17. Les conditions actuelles : humidité et chaleur, sont favorables au développement de l'oïdium.

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Les conditions de cette semaine seront idéales pour la réalisation d'un poudrage :

* *Fluidosoufre, soufre sublimé, 25 kg/ha*

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Conditions favorables à l'oïdium, cette semaine.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations au vignoble

Le piégeage est nul. Des glomérules sont observés sur le vignoble avec un maximum de 20 glomérules pour 100 grappes à Lisle/Tarn. Des chenilles de stades L2, L3 voire L4 sont observées.

Analyse de risque

Pensez à changer les capsules dans les prochains jours.



Glomérules sur grappes -CA81-

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Le seuil de glomérules pour déclencher un traitement préventif en G2 est de :

* **50 à 80 glomérules pour 100 grappes.**

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Des glomérules visibles.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les 1ères larves de la 1ère génération de cicadelles vertes sont observées. On dénombre, au maximum 18 larves pour 100 feuilles sur une parcelle précoce.



Larves de cicadelles vertes
-CA81-

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

1ères larves observées

COCHENILLES

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.

Aucune larve n'est observée à ce jour.



Oeufs de cochenilles sous le bouclier -CA81-

Préconisations

Alternatives

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.



Boucliers de cochenilles -CA81-

A retenir

Pas d'essaimage pour le moment.

FLAVESCENCE DOREE

Observations au vignoble :

Les 1ères émergences de *Scaphoideus titanus* (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu. On considère que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est généralement fixé 1 mois après les éclosions. Les dates de traitement seront officiellement fixés dans les prochains jours.



Larve de 1er stade de *Scaphoideus titanus* (CA81) taille 1mm

VUS CETTE SEMAINE



Thrips : quelques individus sont observés sur le vignoble avec signalement de dégâts sur 1 parcelle de Loin de l'oeil (photo : crédit IFV Sud Ouest)



Cigariier : quelques cigares observés (photo : crédit CA81)



Criocère du lys : des individus sont observés mais sans conséquence sur la culture (photo : crédit aujardin.org)

Ephippigère : 1 individu observé, il grignote les feuilles mais cela reste sans conséquence (photo : crédit CA81)



oeufs de **chrysope** (photo : crédit CA81)

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 30 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

